

Distr. générale
20 mars 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Point 3 a) ii) de l'ordre du jour

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée**
**« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :**
**thème de l'évaluation : le partage, dans des conditions
d'égalité, des responsabilités entre les femmes
et les hommes, y compris en ce qui a trait aux soins
dispensés dans le contexte du VIH/sida**

**Normes et stéréotypes sexistes, socialisation et inégalité
des rapports de pouvoir, partage et conciliation
des tâches professionnelles et familiales**

Résumé de l'animateur

1. Le 12 mars 2013, la Commission de la condition de la femme a tenu un débat sur les progrès accomplis dans l'application des conclusions concertées sur le thème : « Partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, y compris en ce qui a trait aux soins dispensés dans le contexte du VIH/sida », adoptées par la Commission à sa cinquante-troisième session, en 2009 (voir E/2009/27-E/CN.6/2009/15, chap. 1, sect. A). Le débat a été organisé sous la forme de deux tables rondes. La première portait sur deux thèmes : a) normes et stéréotypes sexistes, socialisation et inégalité des rapports de pouvoir; et b) partage et conciliation des tâches professionnelles et familiales, qui font l'objet du présent résumé. La deuxième traitait de deux autres thèmes : c) soins dispensés dans le contexte du VIH/sida; et d) reconnaître et apprécier la prestation de soins non rémunérés (voir E/CN.6/2013/CRP.8).



2. Le débat était modéré par Irina Velichko (Biélarus), Vice-Présidente de la Commission. Fatou Sow Sarr (Sénégal), Directrice du Laboratoire sur l'égalité des sexes de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et Warren Feek, Directeur exécutif de la Communication Initiative étaient les intervenants sur le thème « Normes et stéréotypes sexistes, socialisation et inégalité des rapports de pouvoir » et Niclas Järvklo (Suède), Secrétaire du Comité sur les hommes et l'égalité des sexes du Gouvernement suédois, et Lucia Zachariášová, Directrice de la Division de l'égalité des sexes du Ministère tchèque du travail et des affaires sociales, avaient été invités à prendre la parole sur le thème « Partage et conciliation des tâches professionnelles et familiales ». Ont respectivement participé au débat sur chacun de ces deux thèmes, Luis Mora, Chef du Service de la culture, de la problématique hommes-femmes et des droits de l'homme du Fonds des Nations Unies pour la population et Renata Kaczmarkska, responsable du Programme des Nations Unies sur la famille à la Division des politiques sociales du Département des affaires économiques et sociales. Les représentants de 29 États Membres, d'une organisation régionale (Union européenne) et de deux réseaux de la société civile ont pris part aux échanges. Un document de travail a servi de cadre aux débats.

3. En 2009, la Commission a adopté 54 recommandations axées sur l'action visant à améliorer et accélérer le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, y compris en ce qui a trait aux soins dispensés dans le contexte du VIH/sida. Les conclusions ont été regroupées sous quatre rubriques distinctes : a) normes et stéréotypes sexistes, socialisation et inégalité des rapports de pouvoir; b) partage et conciliation des tâches professionnelles et familiales; c) soins dispensés dans le contexte du VIH/sida; et, d) reconnaître et apprécier la prestation de soins non rémunérés. Le résumé ci-après présente les principaux acquis et les difficultés restantes et on y trouvera des conseils pour accélérer l'application des recommandations concernant les normes et les stéréotypes sexistes, l'intégration dans la société, les inégalités des rapports de pouvoir, le partage et la conciliation des tâches professionnelles et familiales.

Progrès accomplis

4. Les participants ont reconnu que la persistance des inégalités entre les hommes et les femmes dans le monde entier avait un impact négatif sur les femmes, les hommes, les filles, les garçons et l'ensemble de la société. Les normes, les stéréotypes et les pratiques discriminatoires sexistes portaient toujours obstacle au partage et à la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales et à l'accès des femmes aux postes de décision et au monde de l'emploi sur un pied d'égalité avec les hommes, qui sont pourtant des facteurs essentiels de développement économique et social. Les participants ont échangé des vues sur une grande variété d'initiatives politiques et de programmes prometteurs conformément aux recommandations figurant dans les conclusions concertées de 2009, qui ont eu un impact positif qu'il serait donc souhaitable d'étendre ou d'appliquer à grande échelle. La prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'éducation, l'égalité d'accès aux moyens et aux possibilités économiques, le traitement de la problématique hommes-femmes par les médias, l'adoption de politiques relatives à la garde des enfants et aux congés parentaux qui favorisent la participation accrue des hommes à la vie de famille et aux soins non rémunérés, ce qui contribue à créer des liens plus étroits entre les pères et leurs enfants et enfin, la participation des

femmes à la prise de décisions sont quelques exemples des initiatives qui ont contribué à faire progresser l'égalité des hommes et des femmes.

5. Les participants ont souligné le rôle de l'éducation pour venir à bout des normes et stéréotypes sexistes et ont proposé des exemples d'initiatives menées pour intégrer davantage la problématique hommes-femmes dans les contenus éducatifs, par exemple en appliquant des directives relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes lors de la conception des programmes scolaires et de la révision des manuels pour en éliminer tout stéréotype sexiste.

6. Les participants ont également échangé des informations sur les mesures de lutte contre la segmentation du marché du travail et les perceptions stéréotypées des emplois dits masculins ou féminins, notamment les initiatives qui favorisent l'accès des femmes et des filles aux formations professionnelles et programmes éducatifs non traditionnels, en particulier dans le domaine scientifique et technologique et qui encouragent les hommes et les garçons à se tourner vers les métiers de soins et les tâches traditionnellement dévolues aux femmes. Ils ont également débattu des actions menées pour préparer et guider les parents et les dispensateurs de soins, notamment pour permettre aux hommes de s'occuper davantage de leurs enfants. Ils ont aussi mentionné l'importance des rôles joués par les hommes comme par les femmes ainsi que les modèles masculins et féminins appropriés pour diffuser des normes sociales non discriminatoires et influencer de manière positive les comportements des enfants.

7. Ils ont également insisté fortement sur le rôle capital des médias pour contrer les stéréotypes sexistes et promouvoir l'égalité des sexes. Les intervenants ont discuté du portrait que les médias dressent des femmes et ils ont souligné que ces derniers avaient pris des mesures encourageantes pour représenter les hommes et les femmes de manière égale dans les informations communiquées et promouvoir l'égalité des hommes et des femmes en matière d'emploi dans le secteur. Il y avait encore des inégalités, mais un nombre croissant de femmes occupaient des postes de direction dans les médias. La diffusion des médias numériques et sociaux constituait un outil puissant pour faire progresser l'égalité des sexes dans tous les domaines, notamment la répartition égalitaire des responsabilités en matière de soins rémunérés et non rémunérés. L'absence de filtre dans les réseaux sociaux permet aux femmes et aux filles de mieux faire entendre leur voix dans la sphère publique, d'échanger des informations et de créer des réseaux en échappant au contrôle de leurs parents, tuteurs ou des hommes de leur famille. Les participants ont salué les possibilités offertes par les réseaux sociaux et la technologie mobile, comme les téléphones portables, mais ils ont aussi reconnu l'existence d'un fossé entre les sexes s'agissant de la connaissance de ces technologies, de leur utilisation ou de leur conception. Ils ont aussi admis qu'elles servaient parfois à perpétrer des violences contre les femmes et les filles. Ils ont évoqué d'autres canaux de communication, davantage axés sur une population rurale ou locale, pour contrer les normes et la discrimination sexistes, en citant des exemples concrets de moyens utilisés dans certains pays pour faire passer des messages sur le partage des responsabilités entre les hommes et les femmes, comme les bandes dessinées, les tracts, voire les chansons dans les régions connaissant un taux d'analphabétisme élevé. La diffusion de programmes radiophoniques et l'organisation de campagnes de porte-à-porte et de débats au sein des communautés se sont souvent révélées efficaces pour venir à bout des comportements discriminatoires au sein des communautés rurales.

8. Les participants ont pleinement approuvé les actions volontaristes visant à impliquer les hommes et les garçons dans les efforts en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et de l'élimination des stéréotypes. Ils ont déclaré que, si l'on constate dans certains pays une progression lente mais certaine de l'utilisation du congé parental par les hommes et de leur participation aux soins, il faut continuer d'évaluer leur contribution à ce type d'activités et mieux comprendre leur point de vue et leurs difficultés, notamment en matière de congés et d'aménagement des horaires de travail sur le marché du travail. Les exemples concluants de participation des hommes aux soins devraient être soulignés et les dirigeants politiques, chefs d'entreprise et autres personnalités devraient donner l'exemple en défiant les stéréotypes sexistes. Les recherches de plus en plus nombreuses consacrées à l'étude des comportements masculins offrent davantage d'informations, d'analyses et de bonnes pratiques susceptibles de faire évoluer les relations entre les hommes et les femmes.

9. Lors de la table ronde, il est apparu clairement que l'équilibre entre la vie privée et le travail faisait l'objet d'une attention croissante. Les participants ont donné des exemples de mesures adoptées pour permettre de concilier plus facilement le travail, la famille et les responsabilités dans le domaine des soins, comme les dispositions sur les congés (congés maternité, paternité et congé parental), les horaires flexibles, l'adoption ou la réforme des politiques de protection sociale, le versement d'aides à la garde d'enfants en centres ou à domicile, l'aménagement du travail compte tenu des obligations familiales, les prestations de soins et les structures d'accueil de qualité pour les enfants, la mise en place d'infrastructures matérielles et l'amélioration de l'accès aux services publics notamment en matière d'éducation et de santé, de façon à limiter le temps consacré aux soins non rémunérés. Ils ont noté que la fixation d'objectifs concrets, tels que les objectifs de Barcelone, établis par le Conseil européen, en matière de structures d'accueil pouvait favoriser les changements politiques. Il est aussi apparu que l'octroi officiel d'un congé à chacun des deux parents dans certains pays donnait des résultats et que davantage d'hommes profitaient de leur congé parental. Des campagnes de plus grande portée, telle la célébration de l'Année européenne de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale en 2014, ont également été mentionnées.

10. Lors du débat, il a aussi été souligné qu'il convenait de poursuivre et d'intensifier les actions mettant en évidence l'apport, encore largement invisible, des soins non rémunérés et autres tâches réalisées à titre gratuit à l'économie. Un certain nombre de bonnes pratiques ont été données en exemple : ainsi, un nombre croissant de pays ont entrepris de mesurer et d'évaluer le travail informel non rémunéré et les prestations de soins à titre gratuit, en faisant réaliser des enquêtes sur l'utilisation du temps et en inscrivant le travail non rémunéré dans la comptabilité nationale.

11. On a souligné l'importance de la parole, du dialogue et de la mobilisation collective pour contrer et remettre en cause les normes sociales profondément enracinées et pour favoriser le changement. Plusieurs intervenants ont insisté sur le rôle capital des mouvements sociaux, des réseaux de la société civile, des associations et des groupes sociaux à cet effet, en appelant à appuyer davantage leurs initiatives.

12. Dans le contexte du VIH/sida, les participants ont appelé l'attention sur les initiatives menées pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination et répondre à la demande de soins, telles que la promulgation de lois contre la discrimination, l'intégration des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes dans les plans stratégiques nationaux sur le VIH/sida, les aides en vue de rémunérer les soins dispensés à domicile, les actions de proximité et les campagnes de porte-à-porte à des fins de prévention, de lutte contre la stigmatisation et de promotion du rôle des hommes en matière de soins. Les normes sociales et les stéréotypes sexistes imposent aux femmes un fardeau disproportionné en matière de soins, et il est donc nécessaire de s'efforcer dans la durée de promouvoir le changement, compte tenu des implications qui en découlent pour la sécurité économique des femmes. On peut s'inquiéter de l'augmentation du nombre de femmes contaminées récemment dans certains pays. Les participants ont souligné qu'il était important de cibler et de mobiliser la jeunesse en faveur de la prévention de la transmission du VIH et de la lutte contre le sida.

Lacunes et difficultés de mise en œuvre

13. Les débats ont permis de relever un certain nombre de points et de domaines méritant une attention plus marquée, malgré les progrès réalisés et les programmes novateurs qui ont pu être appliqués. La prévalence des attitudes et des comportements sociaux de résistance au changement et de tolérance vis-à-vis de la discrimination et des violences contre les femmes et les filles est très préoccupante. De plus, les recherches et les données disponibles confirment que dans le monde entier, les femmes continuent d'assumer l'essentiel des soins non rémunérés, ce qui a un impact négatif sur leur participation à la vie politique économique et sociale ainsi que sur leur autonomisation.

14. La lutte contre la ségrégation sexiste sur le marché du travail reste difficile, ce qui maintient les femmes éloignées des postes de décision et des secteurs professionnels dominés par les hommes. Le pourcentage des femmes qui bénéficient d'un congé parental ou qui travaillent à temps partiel tend à être disproportionné par rapport à celui des hommes.

15. Malgré la prise de conscience croissante du rôle des employés de maison et de leur contribution à l'économie, les États et les autres acteurs économiques doivent redoubler d'efforts pour réglementer le travail domestique et promouvoir le respect des droits de l'homme et du droit du travail envers les employés de maison, notamment en matière de temps de travail et de salaire; ils doivent favoriser leur accès aux soins de santé et aux autres avantages économiques et sociaux. À cet égard, les participants ont rappelé la Convention n° 189 de l'Organisation internationale du Travail sur le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques et la nécessité de promouvoir sa ratification et de protéger les travailleurs domestiques sur le plan légal et social conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et aux autres normes internationales applicables relatives aux droits de l'homme.

16. Les participants ont attiré l'attention sur une série d'autres motifs de préoccupation et difficultés ayant trait à la conciliation des tâches professionnelles et familiales, aux responsabilités en matière de soins et à la transformation des normes et stéréotypes sexistes. Au nombre de ceux-ci figuraient l'évolution démographique se soldant par une augmentation des besoins en matière de soins,

l'impact de la crise économique et financière mondiale actuelle et les effets des mesures d'austérité budgétaire, tandis que les coupes opérées dans les services publics et l'augmentation des charges assumées par ceux qui utilisent ces services en limitent l'accès. Ce sont souvent les femmes et les filles qui subissent les conséquences d'une telle situation et voient s'accroître leur charge de travaux domestiques. Plusieurs intervenants ont remarqué que les crédits budgétaires alloués aux mesures en faveur de l'égalité des sexes étaient encore insuffisants.

Recommandations visant à accélérer les progrès

17. Les débats ont confirmé la valeur et la pertinence actuelle des recommandations figurant dans les conclusions concertées de 2009, ainsi que la nécessité de leur apporter une attention renouvelée et de les mettre en œuvre sans plus tarder. Les participants sont convenus que les normes et les pratiques sociales profondément enracinées devaient être abordées de manière globale et que des mesures devaient être prises à différents niveaux. Une telle approche peut cibler les systèmes éducatifs, le marché du travail, les hauts responsables et les médias, de manière à promouvoir des représentations, des attitudes, des comportements et des leçons qui favorisent l'égalité des sexes et le partage des responsabilités sur un pied d'égalité et qui donnent aux femmes comme aux hommes un accès égal aux possibilités, aux ressources, aux services et aux postes de décision.

18. En particulier, les participants ont insisté sur les mesures énumérées ci-après pour accélérer l'application des conclusions concertées :

a) Ratifier les instruments juridiques pertinents, notamment ceux qui ont trait au travail, à l'emploi et aux droits de l'homme, et se doter au plan national de cadres légaux faisant une large place à la problématique hommes-femmes et conformes aux normes et aux principes internationaux qui promeuvent la non-discrimination et l'égalité des hommes et des femmes;

b) S'assurer que les cadres normatifs et législatifs se traduisent par des mesures qui favorisent l'accès des femmes aux emplois rémunérés et facilitent la participation des hommes à l'éducation des enfants et aux autres types de soins. Il convient pour cela d'adopter des politiques faisant une large place à la problématique hommes-femmes ou de réexaminer les politiques en vigueur afin d'améliorer les droits, la protection sociale, les conditions de travail et la reconnaissance des personnes qui dispensent des soins, qu'elles soient rémunérées ou non, ainsi que l'appui qu'elles reçoivent; de veiller à ce que les femmes et les hommes puissent tous bénéficier de congés parentaux et d'autres types de congés; d'augmenter la flexibilité des conditions de travail; d'investir dans le développement ou l'élargissement des prestations de soins ou d'autres services publics qui soient de qualité et d'un coût abordable;

c) S'assurer que toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations de la société civile, les employeurs et les employés, les hommes et les femmes soient impliqués et consultés pendant les procédures d'élaboration des politiques afin de garantir l'adhésion collective à ces dernières;

d) Renforcer la mobilisation et la prise de conscience aux niveaux local, national, régional et international pour lutter contre les stéréotypes sexistes, les attitudes et les comportements discriminatoires;

e) Surveiller les tendances dans les médias à l'égard de la problématique hommes-femmes et promouvoir la participation des femmes à la génération de savoir et à la mise au point de plateformes pour assurer l'égalité d'accès aux nouvelles technologies des médias et faire en sorte qu'elles soient utilisées par tous;

f) S'efforcer de rompre la dichotomie entre les sphères publique et privée lors de l'élaboration des politiques et reconnaître l'emploi salarié des femmes comme une condition du progrès des sociétés;

g) Renforcer les capacités ainsi que la collecte et l'analyse de données ventilées selon le sexe, mesurer le travail non rémunéré et s'assurer que les données obtenues servent de fondement à l'élaboration des politiques économiques et sociales;

h) Faciliter les échanges d'expérience, de connaissance, de bonnes pratiques et d'enseignements sur les thèmes abordés.
